

COMPTE-RENDU DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix,  
Le 29 mars à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Max MANNÉ, Maire.

**Etaient présents** : Mesdames Jacqueline SCARPETTA, Claudie FILLON, Nathalie CAHUZAC, Frédérique ESCANDE, Jacqueline LETISSIER, Bridget LOUSA, Hélène MAIRESSE

Messieurs Max MANNÉ, Michel GROH, Pascal ARDOUIN, Julien CLAVÉRO, Régis DAGORY, Jean-Yves LEGROS, François MARTIN, Eric PINAUD, Jean-Louis ROCHE, Luc URBAIN

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absent excusé représenté** : Monsieur Gérard GUERRE (a donné pouvoir à Jacqueline Letissier)

**Absente excusée** : Madame Valérie LOURY

**Secrétaire de séance** : Madame Jacqueline Scarpetta

Date de convocation	22 mars 2010	Nombre d'élus	En exercice	19
Date d'affichage	22 mars 2010		Présents	17
			Votants	18

A 20 heures 00, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé :

## 1 - BUDGET PRIMITIF 2010 – EAU & ASSAINISSEMENT

M. Groh, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux affaires financières, procède à la présentation détaillée du budget 2010.

La réglementation prévoit que les dépenses doivent être payées uniquement par les usagers du service.

Il précise que les principales recettes d'exploitation proviennent de la surtaxe communale d'assainissement payée sur chaque m<sup>3</sup> d'eau consommée (elle est de 0,19 euro depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2009) et des taxes de raccordement à l'égout.

D'importants travaux sont prévus en 2010 suite aux conclusions du schéma directeur d'assainissement à savoir :

- création d'un collecteur d'eaux usées chemin de la Cavée
- remplacement du réseau d'eaux usées avenue de Chavoye
- réparations ponctuelles rues N.Gandon et du Château
- réparation ponctuelle au bord SNCF
- chemin de la ferme de riche condamnation de boîtes de branchements
- enquêtes de conformité

M. Groh précise qu'il sera peut-être nécessaire pour payer ces travaux (dans l'attente de recevoir les subventions correspondantes du Département et de l'Agence de l'Eau) d'avoir recours à une ligne de trésorerie ou au versement d'une subvention d'équipement du budget communal. Accord unanime. Cela fera, si nécessaire, l'objet d'une décision modificative.

Le budget est adopté à l'unanimité (vote chapitre par chapitre). Il s'équilibre comme suit :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Dépenses	26 000 euros	Dépenses	711 000 euros
Recettes	26 000 euros	Recettes	711 000 euros

## 2 - BUDGET PRIMITIF 2010 – COMMUNE

M. Groh procède à la présentation du projet de budget primitif 2010 qui a fait l'objet d'un examen détaillé en commission des finances.

Les principaux chapitres du budget de fonctionnement 2010 sont en dépenses :

- Chp 011 : Charges à caractères générales 540.900€, +10.6 (Provisions pour entretien de terrains, Sacs jaunes, formation permis, ATESAT).
- Chp 012 : Charges de personnel 497.750€, -0.1% (idem 2009)
- Chp 65 : Charges de gestion courante 239.100€, +10.5% (augmentation des subventions et participations !)
- Chp 66 : Charges financières 25.750€.

soit au total hors imprévues 1.303.898€ de dépenses réelles soit +5.7% par rapport au budget primitif 2009.

Les recettes réelles s'élèvent à 1.538.081€ soit -1.5%.

- une augmentation des ventes et produits en particulier grâce aux participations versées par la Poste.
- une faible augmentation des impôts et taxes : 0.8% (taux communaux identiques, 1.2% sur les bases et compensation de la Taxe Professionnelle)
- une diminution de la taxe d'Ordures Ménagères de 2.000€, due à la réduction des Tonnages Traités.
- une réduction de la DGF (dotation de l'Etat) :-0.8% due à la diminution des habitants (1788 au lieu de 1792).

L'épargne brute dégagée est de 234.183€ (soit 15.2% de nos recettes).

En investissement, les nouvelles dépenses d'équipements inscrites en 2010 sont de 769.933€, elles viennent s'ajouter aux 708.000 reportés fin 2009.

Les nouveaux travaux prévus sont principalement :

- Supplément pour l'aménagement voirie de l'avenue de Chavoie 200.000€ suite aux travaux de réhabilitation de l'assainissement (au total 595.000€)
- Travaux divers de voirie (trottoirs dans le bourg, aménagement 133100€ rue des Fontaines, remplacement de l'épandeur, travaux cote Barbe et divers travaux)
- Travaux d'enfouissement de réseaux aux entrées de village 145.000€ (côté Maule et Beynes).
- Complément pour l'aménagement d'une micro-crèche 39.440€ (au total avec les reports 185.440€ de travaux et matériels)

En recettes, le montant total des subventions est de 267.814€ auquel il faut ajouter les recettes de compensation de la TVA. et les taxes locales d'équipement d'un montant de 162.017€, sans oublier les subventions et autres recettes provenant des reports 2009 : 276.000€.

Grâce à l'épargne brute l'ensemble de ces dépenses est équilibré. Un solde de 114.000€ subsiste pour les dépenses imprévues.

Le budget s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT	opérations de l'exercice 2010	restes à réaliser	résultat reporté 2009	cumul section 2010
DEPENSES	1 758 000.00 €	0.00 €		1 758 000.00 €
RECETTES	1 538 080.55 €	0.00 €	219 919.45 €	1 758 000.00 €
<b>INVESTISSEMENT</b>				
DEPENSES	842 000.00 €	708 000.00 €		1 550 000.00 €
RECETTES	842 000.00 €	276 000.00 €	99 380.16 €	1 550 000.00 €
RECETTES affectation 1068			332 619.84 €	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>				
DEPENSES	2 600 000.00 €	708 000.00 €	0.00 €	3 308 000.00 €
RECETTES	2 380 080.55 €	276 000.00 €	651 919.45 €	3 308 000.00 €

Accord unanime.

### 3 - TAUX D'IMPOSITION LOCALE 2010

Compte - tenu de l'augmentation générale des bases d'imposition décidée par le gouvernement (1,2%) et du coût de la vie, il est proposé de maintenir le taux des 4 taxes au niveau de 2009.

Une discussion s'engage afin de savoir si, compte -tenu de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, il ne serait pas utile d'augmenter les taux en 2010 d'autant que cela fait plusieurs années qu'ils n'ont pas changé.

Un vote est effectué. Par 5 voix pour et 13 contre , les taux sont maintenus comme en 2009 à savoir :

<b>TAXE D'HABITATION</b>	9,26 %
<b>FONCIER BATI</b>	14,11 %
<b>FONCIER NON BATI</b>	39,28 %
<b>TAXE PROFESSIONNELLE</b>	9,03 %

Etant entendu que, suite à la réforme de la taxe professionnelle, le produit de cette taxe nous sera versé par l'Etat et sera égal au montant perçu en 2009 (compensation - relais = 52 168 euros).

Accord unanime.

### 4 - TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2010

La base d'imposition prévisionnelle que nous a notifiée la Préfecture s'élevant à 2 206 093 euros et le produit nécessaire à la Commune pour équilibrer ce service étant de 175 000 euros, M. Le Maire propose de retenir un taux pour 2010 de 7.94% (il était de 8.08% en 2009).

Accord unanime.

### 5 - VERSEMENT DE SUBVENTIONS 2010

Sur proposition du Maire, le Conseil, à l'unanimité, décide de verser les subventions suivantes en 2010 :

Aide à Domicile en Milieu Rural	2 572 €	GBKMM (gymnastique-boxe-karaté)	0 €
Association du Personnel Communal	1 500 €	Halte Garderie "Les Pitchoun's" de Maule	300 €
Association Music Gym	1 530 €	Judo (USMM)	2 100 €
Association sportive du Lycée Van Gogh	50 €	Office Municipal des Sports	500 €
Bibliothèque "Au Plaisir de Lire"	2 300 €	Photo Club de Mareil	0 €
Cercle de l'Amitié	2 500 €	Tennis Club de MSM	4 000 €
Croix Rouge Française (section mauloise)	150 €	Union Nationale des Combattants	500 €
Do You Speak English	475 €	La Ligue contre le Cancer	250 €
Ecole de Musique et Danse	26 000 €	Caisse des Ecoles	26 200 €
Football Club de Mareil	3 000 €	Centre Communal d'Action Sociale	8 000 €
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>81 927 €</b>

## 6 - ETAT DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2010 et qui s'établit comme suit :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE S	EFFECTIFS BUDGETAIRE S	EFFECTIFS POURVUS	DONT TNC
<b>Secteur administratif</b>				
Attaché	A	1	1	
Rédacteur	B	1	1	
Adjoint administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	
Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>4</b>	
<b>Secteur technique</b>				
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	5	4	1
Agent technique saisonnier et/ou occasionnel	C	3	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>8</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
<b>Secteur scolaire</b>				
Adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe aux écoles	C	6	6	2
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>6</b>	<b>2</b>
<b>Emplois divers de non titulaires</b>				
Surveillant d'études primaires vacataire	C	1	1	1
Surveillant de garderie et cantine horaire	C	2	2	2
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe (ménage mairie)	C	1	1	1
Professeur d'anglais vacataire école	C	1	0	0
<b>TOTAL</b>		<b>5</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>23</b>	<b>18</b>	<b>7</b>

## 7 - CONTRAT D'ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL 2010-2011

Une consultation a été menée pour l'entretien du terrain de football. La proposition de service de l'entreprise "TECHNISPACE" correspondant plus à nos besoins est retenue pour une somme de 8.783.64 euros ttc (même montant qu'en 2009).

Il est demandé qu'un cahier des interventions effectuées soit tenu par l'entreprise lors de chacun de ses passages.

Quelques prestations supplémentaires pourront être demandées au coup par coup.

## 8 - TRAVAUX MICROCRECHE – MODIFICATION DE DÉLAI

Afin de finir le chantier d'aménagement de la microcrèche dans les meilleures conditions, Monsieur le Maire propose de reporter du 15 mars au 15 avril 2010 la date de délai d'exécution des travaux. Accord du Conseil (17 voix pour – une abstention M. Ardouin).

## 9 - GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Les communes de Mareil sur Mauldre, Montainville et le SIAVM (Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Mauldre) ont fait le choix d'utiliser une entreprise de travaux unique pour leurs programmes de travaux d'assainissement.

Il est nécessaire de fixer les critères de fonctionnement entourant les travaux à venir. C'est pourquoi le Conseil, à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive d'un groupement de commande,
- DESIGNNE pour le représenter M. Max MANNÉ comme membre titulaire de la commission de groupement et M. Régis DAGORY comme membre suppléant,
- AUTORISE le président du SIAVM en tant que coordonnateur à lancer une consultation auprès des entreprises sous forme de procédure adaptée et signer les documents nécessaires à l'appel d'offres.
- AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux avec l'entreprise choisie par la commission de groupement ainsi que les marchés complémentaires.

Ces travaux concernent principalement l'avenue de Chavoye. Une réunion de quartier sera organisée en septembre afin d'évoquer ce futur chantier.

Il est d'ores et déjà constaté que certaines clôtures empiètent sur les trottoirs qui appartiennent au domaine public. Des procédures d'alignement voire des bornages seront entrepris si cela s'avère nécessaire pour libérer l'espace.

## 11 - QUESTIONS DIVERSES

➤ La SAFER nous informe qu'un terrain en zone non constructible est à vendre Chemin latéral en allant vers Beynes au prix de 7500 euros pour 8 ares. Accord unanime pour autoriser le Maire à préempter à un prix moindre révisé équivalant au prix habituellement pratiqué dans cette zone.

Plus aucune question n'étant posée, un tour de table est effectué.

- M. Pinaud a assisté à la réunion du SIDOMPE au cours de laquelle ont été évoqués les grands chantiers 2010. Le dossier est disponible en mairie.
- Mme Fillon indique que le SILYA (Syndicat pour la Gestion du Lycée d'Aubergenville) a des problèmes de budget. La Région depuis 2008 ne verse plus sa participation de 3500 euros pour l'utilisation du gymnase. Un mouvement de protestation est prévu.
- Il est demandé que soit envisagé le passage d'une balayeuse dans les rues. Le coût de ce service a jusqu'alors été jugé trop important. Il serait utile de rappeler à tous dans le "Votre Village" que chacun est responsable du balayage devant sa propriété.
- Des jachères fleuries vont être aménagées cette année.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 heures et hors conseil, la parole est donnée au public.

Le Maire  
Max MANNÉ